

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Ecom 33 - événement Planète e-commerce - Subvention de la
Communauté urbaine de Bordeaux - Année 2012 - Convention- Décision**

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

Le présent rapport propose d'apporter une subvention à l'association Ecom33, association de e-commerçants locaux, pour l'organisation d'un salon sur le commerce en ligne.

L'association Ecom33, créée en septembre 2011, rassemble des e-commerçants girondins (75 %) ou des commerçants qui font du e-commerce (25 %) et quelques acteurs du e-commerce (fournisseurs...). Elle est composée d'une cinquantaine d'adhérents (une dizaine de nouveaux adhérents tous les mois et de cinquante à quatre-vingt participants lors des conférences métier).

Elle a pour objet de soutenir et d'accompagner les e-commerçants girondins, qu'ils soient actifs ou en création dynamisant l'esprit de réseau entre ces professionnels et leurs prestataires.

D'un fort potentiel de croissance, l'association s'est faite remarquer au plan régional par d'autres acteurs du e-commerce souhaitant monter une association équivalente dans les départements de la Dordogne et des Landes. Du fait du manque d'associations de cette nature au niveau national, elle pourrait aussi être amenée à devenir l'entité nationale de référence du e-commerce avec des filières départementales.

- **Le e-commerce en France**

Le chiffre d'affaires du e-commerce en France était de 31 milliards en 2010 ; 38 milliards d'euros en 2011 et 45 milliards d'euros prévus en 2012. Si l'e-commerce en France représente moins de 5 % du commerce total, il en pèserait 24 % en 2020.

Selon une récente étude de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) menée en partenariat avec le Ministère de l'Emploi, le secteur du e-commerce en France représenterait environ 60 000 emplois équivalents temps plein (+ 9% entre 2010 et 2011) dont 34 000 emplois directs.

Ce secteur recrute principalement des femmes et des jeunes de moins 30 ans.

Selon l'étude FEVAD, 37 % des entreprises interrogées déclarent vouloir recruter au cours des 12 prochains mois. Ces offres d'emploi concernent à la fois des emplois qualifiés (informatique, marketing, logistique...) et peu ou non qualifiés (services clients, conditionnement, expédition ...). Car contrairement aux autres activités numériques, pourvoyeuses d'emplois qualifiés voire très qualifiés, le e-commerce recèle une particularité : un besoin en personnel peu qualifié (logistiques, SAV, service clients...).

Sur la Cub, à titre d'exemple, l'entreprise Cdiscount est le plus gros employeur du département et Maxicoffee, créée en 2007 avec 2 personnes, a aujourd'hui 25 collaborateurs.

- L'événement « Planète e-commerce »

Rencontre à destination des professionnels du e-commerce pour rentabiliser et développer les sites de e-commerce, cette manifestation existe depuis une dizaine d'années et se décline dans plusieurs communes de France et d'Europe.

En 2012, par exemple, ont été concernées : Bruxelles, Casablanca, Lille, Louvain, Luxembourg, Lyon, Montpellier, Nantes et Strasbourg.

L'association Ecom33 a contacté divers partenaires afin d'organiser une édition de « Planète e-commerce » le 27 septembre 2012 en Aquitaine.

L'objet est d'attirer 500 participants pour cette 1^{ère} édition.

Les points forts de la manifestation

- Un coaching de toutes les entreprises locales intervenantes
- Une zone d'exposition permettant à 50 experts de présenter à la demande ou sur rendez-vous plus de 250 « speeds démos »
- Quatre salles de conférences pour les interventions d'experts nationaux et locaux
- Un plateau TV captant en direct et pour rediffusion web
- Des points de vue d'experts
- Des présentations devant un jury d'experts et de décideurs locaux lors des trophées du e-commerce
- Des stands pour les partenaires nationaux et locaux, tous de même taille, ce qui valorise les acteurs locaux

Les partenaires

MLG Events (organisateur national d'événements autour du e-commerce) prend en charge l'ensemble des coûts d'organisation de la manifestation en se rémunérant sur des clients nationaux prestigieux (eBay, PayPal, Prestashop, La Poste...) qu'il emmène à la rencontre d'acteurs locaux ; il apporte toute l'infrastructure (grille type, rencontres, plateau TV...).

Les partenaires locaux (Ecom 33, le Club d'entreprises de Mérignac, soit plus de 600 entreprises mobilisables sur ces deux seuls réseaux) ont la charge du lieu de la manifestation, de la communication dans les réseaux locaux, des coûts liés aux opérations spéciales (type trophées du e-Commerce) et de la coordination de l'événement.

Sont également sollicités : la ville de Mérignac, (mise à disposition du Pin Galant), la Cub, l'AEC (mise en contact, réseaux) et un ou deux acteurs locaux (par exemple La Poste, Cdiscount, Concoursmania...).

La CCI de Bordeaux participe à ce projet, puisqu'en amont elle avait prévu d'organiser une rencontre autour du e-commerce pour l'année 2012.

Les acteurs locaux de la formation et de la création d'entreprises pour les e-commerçants sont sollicités et invités à participer à une ou deux conférences par thème.

A minima, les autres clubs d'entreprises de la Communauté urbaine de Bordeaux seront sollicités pour relayer l'information auprès de leurs membres respectifs.

En interne à la Cub, les services qui s'occupent d'économie sociale et solidaire, d'économie créative et de e-logistique sont sollicités et, dans le meilleur des cas, participent à une des conférences.

Budget et sollicitation de la Cub

Le budget total en dépenses de cette manifestation est de 80 000 Euros T.T.C qui se décomposent comme suit :

Charges	Montants HT en euros	Produits	Montants HT en euros
<u>Immobilisation</u> Matériel Mobilier	4.590,00 2.000,00	Ressources propres	37.000,00
<u>Charges</u> Prestation de services Matières et fournitures	82,23 11.280,00	Subvention Cub	10.000,00
<u>Autres services extérieurs</u> Publicité	3.000,00	<u>Autres recettes attendues</u> La Poste	10.000,00
Charges de personnel Salaires et charges	3.950,00		
Total des charges	24.902,23	Total des produits	57.000,00
Emplois des contributions en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Contributions volontaires en nature Prestation en nature Prêt du Pin Galant	
Total		Total	

Une participation de la Cub à la manifestation est ainsi proposée à hauteur de 10 000 €.

En effet, il semble intéressant que la Communauté urbaine s'associe à cet événement et contribue ainsi à la dynamisation d'un secteur d'activités où les compétences sont fortement présentes sur la métropole, avec un potentiel d'emplois à la clé.

Cette participation sera centrée autour d'une aide au financement général de cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles du schéma directeur de développement économique relatifs au soutien au secteur tertiaire de la e-logistique, de l'économie ESS et du commerce équitable.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la manifestation Planète Ecommerce contribue à la dynamisation d'un secteur d'activités où les compétences sont fortement présentes sur la métropole, avec un potentiel d'emplois à la clé

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de 10 000 € à l'association ECom33 pour l'organisation de la manifestation Planète e-commerce du 27 septembre 2012.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention Communautaire.

Article 3 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 8162, CRB BE00 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012</p>

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS